

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2016

1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité.

2 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2016 de la commune tel que présenté ci-dessous.

Section de Fonctionnement : équilibre à 1 303 990.00 €
Section d'Investissement : équilibre à 1 217 150.00 €

Section de Fonctionnement			
Chap	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		18 165.00
011	Charges à caractère général	216 660.00	
012	Charge de personnel et frais assimilés	419 850.00	
013	Atténuation de charges		20 000.00
023	Virement à la section d'Investissement	333 071.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	1 531.00
65	Autres charges de gestion courante	275 910.00	
66	Charges financières	15 000.00	
67	Charges exceptionnelles	43 499.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes		127 500.00
73	Impôts et taxes		762 755.00
74	Dotations et participations		328 158.00
75	Autres produits de gestion courante		40 000.00
76	Produits financiers		7.00
77	Produits exceptionnels		5 874.00
Total		1 303 990.00	1 303 990.00
Section d'Investissement			
Chap	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		33 350.00
021	Virement de la section de Fonctionnement		333 071.00
040	Opérations de transfert d'ordre entre sections	1 531.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	6 585.00	6 585.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		29 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		350 000.00
13	Subvention d'investissement		464 144.00
16	Emprunts et dettes assimilées	103 350.00	1 000.00
20	Immobilisations incorporelles	25 800.00	
204	Subventions d'équipement versées	93 300.00	
21	Immobilisations corporelles	138 650.00	
23	Immobilisations en cours	847 934.00	
Total		1 217 150.00	1 217 150.00

3 – BUDGET PRIMITIF EAU 2016

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** le budget primitif 2016 du service de l'Eau tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Section de Fonctionnement : équilibre à 148 736.00 €
Section d'Investissement : équilibre à 234 637.00 €

Section de Fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		18 701.00
011	Charges à caractère général	86 695.00	
012	Charge de personnel et frais assimilés	16 900.00	
014	Atténuation de produits	22 172.00	
023	Virement à la section d'Investissement	8 566.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 503.00	460.00
65	Autres charges de gestion courante	900.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes		126 600.00
75	Autres produits de gestion courante		2 970.00
77	Produits Exceptionnels		5.00
Total		148 736.00	148 736.00
Section d'Investissement			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution positif		178 568.00
021	Virement de la section de Fonctionnement		8 566.00
040	Opérations de transfert d'ordre entre sections	460.00	13 503.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		10 000.00
13	Subvention d'investissement		24 000.00
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00	
21	Immobilisations corporelles	5 000.00	
23	Immobilisations en cours	199 177.00	
Total		234 637.00	234 637.00

4 – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2016 du service de l'Assainissement tel que présenté ci-dessous.

Section de Fonctionnement : équilibre à 93 966.00 €
Section d'Investissement : équilibre à 208 508.00 €

Section de Fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		3 884.00
011	Charges à caractère général	42 925.00	
012	Charge de personnel et frais assimilés	12 650.00	
014	Atténuation de produits	8 845.00	
023	Virement à la section d'Investissement	8 570.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 626.00	7 232.00
65	Autres charges de gestion courante	350.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes		82 650.00
75	Autres produits de gestion courante		200.00
Total		93 966.00	93 966.00
Section d'Investissement			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		144 112.00
021	Virement de la section de Fonctionnement		8 570.00
040	Opérations de transfert d'ordre entre sections	7 232.00	20 626.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		3 700.00
13	Subventions d'investissement		31 500.00
20	Immobilisations incorporelles	31 000.00	
21	Immobilisations corporelles	5 000.00	
23	Immobilisations en cours	165 276.00	
Total		208 508.00	208 508.00

5 – TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer pour l'année 2016 les taux d'imposition tels que définis dans le tableau ci-dessous :

	2015	2016
TAXE D'HABITATION	16,23%	16,55%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	18,55%	18,92%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	35,28%	35,99%

6 – RUE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la demande de subvention du Fonds de Solidarité à l'Investissement Local d'un montant 110 000 € dans le cadre de l'aménagement de la rue des Ecoles.

7 – ECOLE SAINT ADRIEN – Fixation du forfait communal 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** la participation de la commune aux frais de scolarité de l'Ecole Saint Adrien à 65 822 € pour l'année 2016.

8 – ADJOINT A LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE - Modification des attributions

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), **APPROUVE** les modifications des délégations de l'adjointe à la vie associative, sportive et culturelle / communication telles que présentées ci-dessous :

- ✓ Relation avec toutes les associations
- ✓ Communication : site internet, brochure annuelle
- ✓ Evènements ponctuels : comité de lecture, conseil municipal jeunes, Noël des écoles

9 – CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la création d'un poste de conseiller délégué – Animation ainsi que ses attributions telles que fixées ci-dessous :

- ✓ Gestion des bâtiments : Espace du Coat, Espace des Châtaigniers, Ti an Aberiou, local paroissial, Bibliothèque
- ✓ Evènements ponctuels : Téléthon, Arts de la rue

10 – ELECTION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Monsieur François PEDEN est élu conseiller délégué – Animation (16 voix pour – 2 abstentions) à compter du 1^{er} avril 2016.

10 – MODIFICATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** la répartition des indemnités des Maire, adjoints et conseiller délégué telle qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

FONCTION	Prénom Nom	Montant brut mensuel au 01/04/2016	Pourcentage indice 1015
Maire	Laurent CHARDON	1 520,59	40,00%
1er Adjoint	Monique LOAËC	627,24	16,50%
2ème Adjoint	Michel BROC'H	627,24	16,50%
3ème Adjoint	Armelle FLOC'H	399,16	10,50%
4ème Adjoint	David RIVOALEN	627,24	16,50%
Conseiller délégué - Animation	François PEDEN	228,09	6,00%

11 – SYNDICAT MIXTE DU BAS LÉON – Modification des statuts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bas Léon telle que présentée ci-dessous :

1. L'adhésion des Communautés de Communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers et du Pays de Lesneven-Côte des Légendes
2. Le retrait du Conseil Départemental

12 – FOURRIÈRE DU MINOU – Convention d'accès

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Mairie de BREST relative à la gestion de la fourrière du Minou dont les principaux éléments figurent ci-dessous :

Dans l'hypothèse où l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire :

- ✓ les frais d'hébergement seront facturés à la commune au prorata temporis de la garde en application de la tarification délibérée annuellement par le conseil municipal de la ville de BREST (soit pour 2016, 10.17 €/jour/chien ; 8.09 €/jour/chat ; 9.13 €/jour/autre animal).
- ✓ Les frais vétérinaires seront facturés à la commune au regard des actes pratiqués et des prix qui figurent au bordereau des prix unitaires du marché public passé par la ville de BREST avec le cabinet Vét'iroise, chargé du suivi sanitaire de la fourrière.
